

Procès-verbal de l'Assemblée primaire du lundi, 24 juin 2019 Séance N° 1

de 20h00 à 21h55
à la salle bourgeoisiale

Président : M. Martial Kamerzin
Vice-Présidente : Mme Marie-Claire Combe

Présents : M. Aristide Bagnoud
M. Olivier Duchoud

Excusé : M. Sébastien Schornoz

Invités : **M. Christophe Cordonier, Fiduciaire de Crans-Montana**
M. Eric Frei, Architecte des travaux d'extension de Martelles
Mme Muriel Marty, Architecte du projet de construction de la
parcelle n° 267

Preneur du PV : M. Lionel Nanchen, Secrétaire Communal

19 citoyennes et citoyens sont présents et 4 membres du Conseil communal.

0. Ouverture de l'Assemblée primaire

Messieurs les anciens Présidents,
Mesdames, Messieurs,

Au nom de l'ensemble du Conseil communal, **le Président** a le plaisir d'ouvrir l'Assemblée primaire en souhaitant la plus cordiale des bienvenues.

Le Président remercie les citoyennes et citoyens d'avoir répondu présent et souhaite que cette Assemblée se déroule dans un esprit constructif et dans le respect de chacun.
Le Président excuse l'absence de M. le Conseiller communal Sébastien Schornoz.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, **le Président** informe l'Assemblée que la séance est enregistrée dans sa totalité et demande aux intervenants qui souhaitent que leur intervention soit protocolée de le préciser.

L'Assemblée primaire a été convoquée dans les délais légaux par affichage, par circulaires distribuées à tous les ménages et par insertion sur le site www.icogne.ch.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Procès-verbal de la dernière Assemblée.**
- 2. Nomination des scrutateurs.**
- 3. Travaux d'extension et d'agrandissement de la crèche-garderie de Martelles. Crédit d'engagement de CHF 158'804.-. Décision.**
- 4. Présentation du projet de construction sur parcelle 267. Information.**
- 5. Comptes 2018 de la Municipalité.**
- 6. Rapport de la Fiduciaire de contrôle.**
- 7. Approbation des comptes 2018 de la Municipalité. Décision.**
- 8. Divers.**

Le Président demande s'il y a des remarques concernant cet ordre du jour.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **le Président** considère l'ordre du jour comme accepté.

Le Président désigne M. Lionel Nanchen, Secrétaire communal, pour la rédaction du procès-verbal.

Avant de passer au point 1 de l'ordre du jour, **le Président** prie l'Assemblée de bien vouloir observer un instant de silence en mémoire de Mme Josiane Duchoud décédée depuis la dernière Assemblée.

Le Président remercie l'Assemblée et passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la dernière Assemblée

Le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 17 décembre 2018 ayant été publié sur le site www.icogne.ch, **le Président** n'en fait pas lecture.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des remarques ou des questions quant à son contenu.

Le Président informe que le point no 7 doit être légèrement modifié comme suit :

« L'Assemblée primaire approuve le nouveau règlement sur les taxes sur les déchets urbains ».

Aucune autre remarque n'étant formulée, **le Président** considère le procès-verbal comme approuvé à l'unanimité.

2. Nomination des scrutateurs

Le Président nomme comme scrutateurs Mme Anne-Christine Rey et M. Olivier Sandmeier.

3. Travaux d'extension et d'agrandissement de la crèche-garderie de Martelles. Crédit d'engagement de CHF 158'804.-. Décision.

Le Président remercie **M. Eric Frei** de s'être déplacé depuis Lausanne afin de présenter le projet d'extension et d'agrandissement de la crèche-garderie de Martelles.

Avant de débiter la présentation, le Président fait le point de la situation et insiste sur le constat qu'il n'y a actuellement pas de nurserie à Croc'Soleil (enfants 2 à 18 mois) à Martelles, cela n'entraîne pas obligatoirement une inscription à la nurserie de Fleurs des Champs à Crans-Montana car les parents travaillent le plus souvent en plaine et les trajets jusqu'à Crans-Montana plusieurs fois par semaine sont coûteux et chronophages. Ainsi la construction d'une nurserie à Chermignon engendrera des inscriptions conséquentes qui pourront être acceptées sans restriction. Cette nouvelle infrastructure permettra également à de nouvelles familles de s'installer dans la région et leurs facilitera grandement la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

Le Président précise que ce projet d'extension devisé à CHF 6'145'000.- a été approuvé par les Conseils communaux de Crans-Montana, Lens et Icogne ainsi que les Assemblées primaires de Lens et Crans-Montana.

Le Président passe la parole à **M. Eric Frei** pour la présentation.

L'actuel centre communautaire composé d'une crèche, d'une salle polyvalente et d'une école primaire répond au caractère isolé et exceptionnel de la situation en s'intégrant dans le site au moyen d'une forme forte, indépendante et reconnaissable. Elle se matérialise par une plate-forme horizontale, identifiable en tant qu'élément public. L'extension de la crèche-garderie s'insère dans la continuité des murs de soutènement des bâtiments existants qui composent un ensemble minéral intégré au site et à son environnement. A

l'instar des deux volumes présents, l'implantation du nouveau bâtiment suit précisément les courbes de niveaux et s'insère naturellement dans la topographie escarpée du site.

M. Eric Frei insiste sur le fait que, situé à l'écart des centres des villages, ce lieu communautaire est principalement desservi par des bus et des véhicules privés. Le principal accès, par la route de Diogne, légèrement en amont du carrefour sur la route de Crans, dessert la crèche, l'école, la salle polyvalente et dans la même continuité, le futur bâtiment. Cette entrée au site utilise la structure routière existante. Récemment, le parking situé au sud-est de la parcelle s'est étendu avec deux nouvelles plateformes se rattachant au chemin piétonnier Le Zerdeu. L'extension de la crèche-garderie met à profit cette situation pour le relier à l'esplanade en prolongeant les parkings. Ce nouvel accès, principalement de livraison et de sécurité (feu, ambulance) est résolu par une route qui contourne le nouveau bâtiment vers l'est pour atteindre le niveau de la place existante. Il permettra aux parents de déposer leurs enfants à la nurserie au niveau -2 sans devoir traverser la cour existante. L'accès public principal restera la route de Diogne. Avec cette jonction, l'extension renforce la place publique issue de l'implantation des deux premiers bâtiments qui s'apparente formellement aux places des villages. Elle s'intègre dans le réseau piétonnier existant, se mettant en relation avec le village et la zone sportive de Combuissan par des cheminements pédestres de qualité.

Juchée à mi-hauteur du site, l'implantation du nouveau bâtiment dégage grâce à la topographie du site une esplanade secondaire de nature différente de la première dans la prolongation de celle-ci. Au nord du futur bâtiment, le terrain comporte un nombre d'arbres considérable qui conduit vers une autre définition que celle de l'ensemble bâti. L'actuelle esplanade, par son sol dur, offre de multiples fonctions. En plus d'être un élément de référence pour les habitants des villages alentours, elle anime la vie sociale (place des fêtes, parvis, jeux d'enfants, parking vélos, bancs, terrasse, etc). Dans le but de favoriser son appropriation comme espace de loisirs par toute la communauté, cette future place sera aménagée avec un sol perméable et plantée d'arbres, à l'image d'un parc / jardin public.

Au niveau énergétique, **M. Eric Frei** expose le concept qui a été étudié. Sept sondes géothermiques seront installées. Elles permettront de stocker de la chaleur en été afin de l'utiliser durant l'hiver. De plus, il ajoute qu'il existe actuellement des panneaux thermiques pour chauffer l'eau et qu'une installation photovoltaïque sera construite sur le nouveau bâtiment.

M. Gaston Bagnoud s'interroge sur le devis de CHF 6'145'000.- avec plus ou moins 15% de différence. **M. Gaston Bagnoud** demande si les architectes seront pénalisés financièrement au cas où le devis serait dépassé.

M. Eric Frei répond que le coût définitif dépend des entrées de soumissions ainsi que des devis. A ce stade, il est trop tôt pour articuler des chiffres. Le budget de CHF 6'145'000.- a été estimé selon les normes SIA avec une tolérance de plus ou moins 15%.

M. Gaston Bagnoud propose d'ajuster les honoraires des architectes une fois le projet définitif ainsi que son coût connu.

M. Eric Frei prend note de la remarque de M. Gaston Bagnoud et répond que la situation du marché joue un rôle important dans les prix des devis. Si le marché se trouve dans un trend favorable, les prix seront également plus favorables.

M. Gérard Mayor revient sur le concept de géothermie et demande comment sera récupérée la chaleur en été.

M. Eric Frei répond qu'une pompe à chaleur sera chargée de récupérer de la chaleur en été et de la restituer en hiver.

M. Sébastien Dervey demande quels bâtiments seront rafraîchis en été.

M. Eric Frei répond que seul le nouveau bâtiment sera refroidi et que de l'air frais sera soufflé dans ce dernier.

M. Sébastien Dervey relève qu'il serait judicieux de refroidir l'ensemble des bâtiments.

M. Gaston Bagnoud se pose la question de pourquoi agrandir une infrastructure aussi éloignée des centres des villages et si l'on avait prévu l'éventualité de déplacer cette infrastructure sur un autre site.

Le Président répond qu'aucune étude sur un autre site n'a été envisagée. Il ajoute qu'il existe déjà une UAPE primaire à Lens et que l'étude de la HES Valais-Wallis a démontré que le site de Martelles était la meilleure solution.

M. Gaston Bagnoud demande s'il a été envisagé de créer un « préciput » contre la commune site. Il ajoute que cette manière de procéder avait été utilisée lors de la construction du centre scolaire de Lens-Icogne.

Le Président prend note de la remarque.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie **M. Eric Frei**, libère ce dernier et procède au vote à main levée.

L'Assemblée primaire approuve le crédit d'engagement de CHF 158'804.- concernant les travaux d'extension et d'agrandissement de la crèche-garderie de Martelles :

Oui : 19 + 4 (Conseil)

Non : 0

Abstention : 0

4. Présentation du projet de construction sur parcelle 267. Information.

Le Président salue et remercie la présence de Mme Muriel Marty, architecte du projet de construction sur la parcelle n° 267 à Icogne.

Le Président dresse un historique et informe l'assistance que cela fait plus de 30 ans que l'exécutif communal icognard discute d'un projet de construction d'immeuble sur la parcelle 267 située devant les places de parking de l'ancien magasin et de l'actuel Café d'Icogne.

Durant ces années, plusieurs projets et variantes ont été étudiés (1,2 ou 3 immeubles). Ces études ont été réalisées par le bureau Antoine Delavallaz et étaient soumises à plusieurs dérogations.

Au début de la présente législature, le Conseil communal a décidé de mandater le bureau Sequoia SA afin d'apporter un nouveau regard et de nouvelles propositions. La première ébauche de projet est présentée à cette Assemblée.

Le Président passe la parole à **Mme Muriel Marty**.

Mme Muriel Marty présente le projet de construction sur la parcelle n° 267.

Il est prévu d'aménager cette parcelle afin d'y construire un restaurant avec une partie bistrot ainsi qu'une salle à manger. Sous le restaurant, un appartement de 4.5 pièces devrait également être construit. Enfin au deuxième étage en rez-de-jardin, quatre appartements Domino (protégés) avec un espace de vie commun devraient voir le jour.

Mme Muriel Marty ajoute que dans le bâtiment de l'ancien Café d'Icogne, une épicerie avec différents produits du terroir devrait être installée.

M. Gérard Mayor s'interroge au niveau de l'ensoleillement des appartements Domino.

Mme Muriel Marty répond que le projet est bien calé en terme de profondeur, que les appartements seront complètement vitrés et en hiver le soleil arrivera vers les 12h00.

M. Jean-Michel Mayor demande si l'étude a pris en compte l'installation de panneaux thermiques et/ou photovoltaïques.

Mme Muriel Marty souligne qu'il s'agit d'un avant-projet et que ce type d'installation serait très adapté au vu de l'orientation du bâtiment.

Le Président ajoute qu'actuellement une étude de la société Crans-Montana Energies SA est en cours concernant la possibilité d'installer un chauffage à distance destiné aux bâtiments de la Bourgeoisie ainsi qu'aux maisons privées situées dans le secteur de la route de la Bourgeoisie.

M. Olivier Duchoud ajoute que la centrale de chauffe de ce chauffage à distance pourrait être intégrée à la construction du nouveau Restaurant d'Icogne.

M. Gaston Bagnoud demande quelle est la différence de hauteur entre le chemin de Tréchière et le bas de la parcelle 267.

Mme Muriel Marty indique que le fond de la parcelle est beaucoup plus bas, la construction suivra la pente du terrain naturel.

M. Gaston Bagnoud demande la raison d'avoir mis les appartements Domino au deuxième étage en rez-de-jardin et non pas au premier étage.

Le Président répond qu'au niveau du bruit il est plus agréable d'être au deuxième étage en rez-de-jardin.

Mme Muriel Marty ajoute qu'il est prévu d'aménager les appartements Domino situés en rez-de-jardin afin que les habitants puissent avoir accès au jardin et/ou à la pelouse.

M. Gaston Bagnoud trouve que c'est une erreur de mettre l'épicerie dans l'ancien Café d'Icogne. Elle devrait être intégrée dans le nouveau restaurant et liée directement à l'exploitant. Il argumente dans le sens où le bistroquier a souvent du temps libre et pourra s'occuper de la vente.

M. Gaston Bagnoud demande que deviendra l'actuel Café d'Icogne qui fait partie du patrimoine. Il aimerait connaître le coût de réfection de ce dernier par rapport au coût de construction d'un nouveau restaurant.

Il ajoute que ce nouveau restaurant deviendrait le lieu du village, cela étant il est impératif qu'une étude au niveau de la circulation ainsi que le lien avec le centre du village soit effectuée.

Le Président répond que pour rénover l'actuel Café d'Icogne cela coûterait à la commune environ CHF 800'000.-. En revanche la construction d'un nouveau bâtiment tel que présenté par Mme Muriel Marty coûterait environ CHF 3 millions.

Le Président informe que la commune a acquis la parcelle de Mme Bénédicte Praplan dans le but d'ouvrir l'accès au centre du village. Quant à la circulation, il est évident qu'elle doit être prise en compte dans le projet.

M. Olivier Duchoud intervient afin de citer des exemples concrets de dalles et pavés sur la route (traversée de Viège etc...).

M. Gaston Bagnoud a pris note des remarques mais insiste sur le fait qu'il faut repenser l'ensemble du projet, liaison avec le centre du village, circulation etc...

M. Gaston Bagnoud fait remarquer que cet endroit deviendra le lieu de vie du village, l'étude de la circulation devrait être englobée entre le centre du village, la chapelle et le nouveau restaurant. De plus il réitère sa remarque qu'il faut installer les appartements Domino au 1er étage et non au rez-de-jardin.

Mme Thérèse Kamerzin demande si des appartements Domino à côté d'un bistrot est une solution judicieuse.

Le Président répond que le restaurateur pourrait faire demi-pension et que les personnes âgées ne seraient pas livrées à elles-mêmes. Ces structures sont soutenues par le CMS de Sierre qui encourage leurs mise en place. Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'un avant-projet.

M. Gérard Mayor trouve dommage l'enfouissement des appartements.

Le Président prend note de sa remarque.

M. Sébastien Mabillard demande quelle est la hauteur prévue pour le nouveau bâtiment depuis la place existante.

Mme Muriel Marty répond que la hauteur sera de 4m15.

M. Marc Scheiwiler estime que le projet est intéressant mais s'interroge sur le fait qu'une terrasse soit installée en bordure de route.

Le Président prend note de la remarque mais relève qu'à Crans-Montana ou en ville de Sion des restaurants se trouvent aux bords des routes et que l'on constate plus de fréquentation que sur les terrasses à l'abri des regards.

M. Gaston Bagnoud revient sur le fait que le projet doit être repensé. Il propose que la population soit invitée à donner ses idées par le biais d'un groupe de travail.

M. Hubert Gay estime le projet très intéressant mais souligne qu'il faut élargir la réflexion avec ce qui peut être fait en y intégrant le centre du village ainsi que la route cantonale.

Des efforts doivent être faits pour faire ralentir la circulation.

Le Président constate que des remarques constructives sont ressorties des discussions et que l'Assemblée primaire est favorable à un projet tel que présenté.

5. Comptes 2018 de la Municipalité

La lecture détaillée des comptes 2018 n'étant pas demandée, le Secrétaire communal donne lecture des principaux chiffres des comptes 2018.

FONCTIONNEMENT

Charges financières	CHF 5'718'945.93
Revenus financiers	CHF 6'661'054.30
Marge d'autofinancement	CHF 942'108.37
Amortissements ordinaires	CHF 698'086.50
Excédent de revenus	CHF 244'021.87

INVESTISSEMENTS

Dépenses	CHF 974'983.51
Recettes	CHF 240'583.45
Investissements nets	CHF 734'400.06

FINANCEMENT

Marge d'autofinancement	CHF 942'108.37
-------------------------	----------------

Investissements nets
Excédent de financement

CHF 734'400.06
CHF 207'708.31

M. Gaston Bagnoud demande ce qu'il en est du recours contre l'imposition des sociétés hydroélectriques compte tenu du jugement du Tribunal Fédéral. Il demande quels sont les moyens du Canton du Valais dans le cadre de ce dossier (recours etc...).

Le Secrétaire prend note de la remarque et ajoute qu'il est encore trop tôt pour pouvoir en tirer des conclusions.

M. Gaston Bagnoud revient sur le coût exorbitant de l'ACCM, environ CHF 950'000.- par année pour la commune d'Icogne. Il s'interroge sur l'utilité d'une telle structure.

Le Président répond qu'un audit de l'ACCM est actuellement en cours et que les communes attendent les conclusions avant de décider.

M. Gaston Bagnoud revient également sur la Société Crans-Montana Energies SA et demande pourquoi cette société n'est pas mise en faillite. Il ajoute que le gaz est actuellement beaucoup moins cher et que les chances de voir des bâtiments se raccorder au chauffage à distance sont faibles.

Le Président répond qu'Icogne possède 1.2% du capital-actions de cette société et qu'actuellement CHF 20'000.- ont été versés sous forme de prêt postposé. Il ajoute que le Conseil communal d'Icogne avait envisagé de quitter la société mais en définitif a décidé d'y rester. Le Président informe qu'avec les recours actuels, la centrale de chauffe sera construite au plus tôt en 2024.

Suite à ces réponses, **M. Gaston Bagnoud** demande la liquidation de la société.

6. Rapport de la Fiduciaire de contrôle

M. Christophe Cordonier donne la lecture du rapport de la Fiduciaire et propose à l'Assemblée d'approuver les comptes 2018 qui présentent un excédent de financement de CHF 207'708.31 et une fortune de CHF 11'423'247.14. Il confirme ce rapport et relève qu'une séance avec le Conseil communal a eue lieu avant la publication de ce dernier.

7. Approbation des comptes 2018 de la Municipalité. Décision

Le Président demande à l'Assemblée primaire de se prononcer à main levée. L'Assemblée primaire accepte les comptes 2018 de la Commune par :

Oui : 19 + 4 (Conseil)

Non : 0

Abstention : 0

Décision : les comptes 2018 de la Municipalité sont acceptés par l'Assemblée primaire.

8. Divers

M. Jean-Philippe Berthoud demande à quelle date le panneau « Bordiers autorisés » sera installé à la route Déjôt la Tsapellaz.

Il ajoute que le dos d'âne déjà installé n'est pas suffisamment dissuasif et que les véhicules continuent à emprunter cette route.

M. Aristide Bagnoud répond que le dossier est actuellement à l'Etat du Valais et que la signalisation « Bordiers autorisés » sera installée très rapidement.

Mme Anne-Christine Rey demande si des contrôles de vitesse sont prévus à l'entrée du village côté Ayent ? En effet, la courbe est très dangereuse et des enfants traversent le passage piéton chaque jour.

Mme Anne-Christine Rey souhaite qu'un info radar identique à celui à l'entrée du village côté Lens soit installé.

M. Aristide Bagnoud prend note de la remarque et ajoute que le panneau indiquant le passage piéton est en partie caché par des branches d'arbres. Le nécessaire sera fait pour le rendre plus visible. Quant à l'info radar, le dossier est étudié par le Conseil communal.

M. Gaston Bagnoud demande comment est géré le foyer du Christ-Roi, et s'il est vrai que les résidents seront déplacés au Centre valaisan de pneumologie durant les travaux d'agrandissement du home de Lens.

Le Président confirme que les résidents du foyer du Christ-Roi seront provisoirement logés au Centre valaisan de pneumologie et que le coût de ce déplacement est estimé à CHF 2.5 millions à charge des communes pour rénover une partie du CVPC.

Mme Marie-Claire Combe ajoute que le Conseil de Fondation du home le Christ-Roi a estimé que ce déplacement était la meilleure solution.

M. Gaston Bagnoud ne remet pas en question la solution mais l'escalade des prix.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21h55.

Icogne, le 24 juin 2019

Le Président

Le Secrétaire

Martial Kamerzin

Lionel Nanchen